[date]

**Objet : Le régime national d'assurance-médicaments**

[Monsieur le Député, / Madame la Députée,]

Je vous écris au nom de [nom du club de la FCFDU], affilié à la FCFDU (Fédération canadienne des femmes diplômées des universités), une organisation nationale, non partisane et autofinancée fondée en 1919. Avec 94 clubs à travers le Canada et plus de 6 600 membres, nous travaillons à l'amélioration du statut des femmes et à la promotion des droits de la personne, de l'éducation publique, de la justice sociale et de la paix.

Je vous écris pour exprimer **le soutien ardent de [nom du club de la FCFDU] au plan national d'assurance-médicaments** récemment annoncé et à la législation qui l'accompagne, le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments.*

En 2017, la FCFDU a décidé, en tant qu'organisme national, d'exhorter les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre en place un régime universel d'assurance-médicaments, bénéficiant d’un financement public, financièrement viable et couvrant tous les médicaments d’ordonnance nécessaires à l’ensemble des Canadiens, peu importe leur capacité de payer. Après des années de campagne menée par des organisations non gouvernementales, des groupes de patients et d'autres membres du public, nous sommes heureuses de constater que ce programme d'assurance-médicaments tant attendu comprendra une couverture universelle et à payeur unique.

Nous sommes particulièrement heureuses de voir que le déploiement initial inclura la couverture de la contraception. L'accès universel et gratuit à la contraception est essentiel pour garantir les droits reproductifs et l'autonomie corporelle. C'est pourquoi la FCFDU a adopté, en 1976, une résolution exhortant le gouvernement à rendre la contraception facilement accessible à toutes les personnes sans frais. L'inclusion des médicaments pour le diabète dans cette première phase changera également la vie de nombreux Canadiens.

Des médicaments abordables sont un élément essentiel d'un système de soins de santé de qualité. Depuis bien trop longtemps, les Canadiens paient leurs médicaments sur ordonnance plus cher que la plupart des autres pays développés, ce qui représente une charge financière inacceptable pour les patients. Cette situation doit changer le plus rapidement possible. Par conséquent, **nous espérons sincèrement que le projet de loi C-64 sera adopté rapidement avec votre soutien** et que le programme national d'assurance-médicaments recevra de toute urgence le financement dont il a besoin pour couvrir tous les médicaments essentiels.

Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien sur cette question importante.

Je vous prie d’agréer, [Monsieur le Député, / Madame la Députée,] l’expression de mes meilleurs sentiments.

[Signature de la présidente du club]

[Nom de la présidente du club, nom du club de la FCFDU].